

Informations relatives à l'inscription à l'examen d'aptitude à l'élevage

Voici quelques informations importantes avant de participer avec votre chien à l'examen d'aptitude à l'élevage (ZZP).

Les chiens soumis à l'examen doivent avoir déposé leur profil ADN auprès de la SCS.

Cette mesure est obligatoire depuis le 1er juillet 2024.

Recommandation de la SCS : Laboklin - <https://laboklin.com> (prix spécial pour les membres) Les chiens à examiner doivent être âgés d'au moins 15 mois le jour du ZZP. Les tailles idéales sont (conformément aux standards officiels de la FCI) : pour les mâles Whippet 47-51 cm, pour les femelles Whippet 44-47 cm, pour les mâles et femelles lévriers 32-38 cm.

Pour l'admission à l'élevage, des écarts de -1/+2 cm sont tolérés pour les whippets, soit 46-53 cm pour les mâles / 43-49 cm pour les femelles

Pour l'admission à l'élevage, des écarts de -1/+1 cm sont tolérés chez les lévriers, soit mâles et femelles 31-39 cm

Les whippets et les lévriers plus grands ou plus petits ne sont pas admis à l'élevage !

Autres défauts excluant l'élevage, que vous devez clarifier au préalable :

Prognathisme supérieur ou inférieur, articulé en pince, articulé croisé, canines en saillie.

Seule l'absence de deux prémolaires au maximum (P1 et/ou P2) est tolérée. Si deux prémolaires (P1 et/ou P2) sont absentes, elles ne doivent pas l'être sur la même moitié de la mâchoire. Les M3 ne sont pas prises en compte.

Cryptorchidie unilatérale ou bilatérale

Anxiété / agressivité prononcée

En cas de doute, nous vous prions de bien vouloir vérifier cela avant d'amener votre chien au ZZP.

Les frais ne seront PAS remboursés si le chien échoue au ZZP !